

DEMANDE DE LOGEMENT ETUDIANT



LES STUDIANTINES RUE ARMAND CARREL - LILLE

ÉQUIPEMENTS DE BASE DANS CHAQUE LOGEMENT :

Un bureau, une chaise, un lit, un matelas (housse chan-gée à chaque nouveau locataire. Le coût du remplacement vous sera d'ailleurs facturé lors de votre départ), deux plaques électriques, un petit frigo, un rideau de douche, une armoire de toilette, un évier, un bac inox, un élément de rangement haut.

À SAVOIR :

- Les baux¹ sont d'une durée d'un an.
- La taxe d'habitation est due selon les règles fixées par l'administration fiscale.
- Une assurance multirisques d'habitation vous sera réclamée le jour de l'état des lieux.
- Pour maintenir un service de qualité, un couple de régisseurs est logé sur place. Il assure le bon fonctionnement de notre résidence.
- Compte tenu de la spécificité de nos logements, les animaux ne sont pas souhaités.

PRATIQUE :

Les Studiantines sont situées à proximité immédiate (moins de 300 mètres) du métro et des voies de grandes circulations, mais aussi à quelques dizaines de mètres des principales écoles (école d'optique, Faidherbe, Gaston Berger, STAPS, fac de droit, Baggio...). Les Studiantines de Lille vous donnent la possibilité par le biais d'une association interne,

type loi 1901, d'avoir accès à plusieurs disciplines sportives et activités diverses, (musclation, sauna, ping-pong, squash, volley, salle télé...), sous réserve de vous acquitter du règlement de la cotisation annuelle. Pour faciliter également votre stationnement, les Studiantines vous donnent aussi la possibilité de louer un emplacement de parking en sous-sol.

¹ Ils sont renouvelables, chaque année, par avenant pour la même périodicité.

DEMANDE DE LOGEMENT

CADRE RÉSERVÉ À LOGIS MÉTROPOLE

N° de demande :

École :

N° départemental :

Typologie :

LILLE

ÉTAT CIVIL DU DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Ville :

Code postal :

Tél.

Port.

E-mail :

Né(e) le :/...../..... à :

Nationalité :

Études effectuées :

En quelle année d'étude êtes-vous ?

Durée de la formation :

Établissement ou université que vous allez intégrer :

Êtes-vous titulaire d'une bourse ? oui non

Souhaitez-vous louer un emplacement de parking ? oui non

PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT

- Avis d'imposition de l'année n-2... ou celui des parents⁽¹⁾ si rattachement fiscal
- En cas d'absence de revenu, fournir la déclaration des revenus des parents et une photocopie du livret de famille.
- Carte d'identité recto-verso ou titre de séjour à jour
- Une attestation sur l'honneur d'hébergement, ou attestation à jour de loyer.
- La carte de sécurité sociale
- Tous les justificatifs si vous êtes boursier.
- Carte étudiant en cours de validité.

⁽¹⁾ L'avis d'imposition à nous remettre est celui de l'année n-2 par rapport à la date d'attribution souhaitée.
Exemple, pour un bail avec effet locatif en 2020, l'avis d'imposition à nous remettre est celui de 2018.

NB

Aucun original ne sera rendu, pensez à nous faire parvenir des photocopies. Pour les documents comportant une photo, celle-ci sera de préférence occultée.

DEMANDE DE LOGEMENT EN COUPLE

Merci de ne renseigner cette page qu'en cas de demande de location en couple.

CADRE RÉSERVÉ À LOGIS MÉTROPOLE

N° de demande :

École :

N° départemental :

Typologie :

LILLE

ÉTAT CIVIL DU SECOND DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Ville :

Code postal :

Tél.

Port.

E-mail :

Né(e) le :/...../..... à :

Nationalité :

Études effectuées :

En quelle année d'étude êtes-vous ?

Durée de la formation :

Établissement ou université que vous allez intégrer :

Êtes-vous titulaire d'une bourse ? oui non

Souhaitez-vous louer un emplacement de parking ? oui non

PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT

- Avis d'imposition de l'année n-2... ou celui des parents⁽¹⁾ si rattachement fiscal
- En cas d'absence de revenu, fournir la déclaration des revenus des parents et une photocopie du livret de famille.
- Carte d'identité recto-verso ou titre de séjour à jour
- Une attestation sur l'honneur d'hébergement, ou attestation à jour de loyer.
- La carte de sécurité sociale
- Tous les justificatifs si vous êtes boursier.
- Carte étudiant en cours de validité.

⁽¹⁾ L'avis d'imposition à nous remettre est celui de l'année n-2 par rapport à la date d'attribution souhaitée.
Exemple, pour un bail avec effet locatif en 2020, l'avis d'imposition à nous remettre est celui de 2018.

NB

Aucun original ne sera rendu, pensez à nous faire parvenir des photocopies. Pour les documents comportant une photo, celle-ci sera de préférence occultée.

ACTE PROVISOIRE D'ENGAGEMENT DE CAUTION

Merci de prendre note :

En cas d'attribution de logement, il sera établi, de façon manuscrite un acte définitif d'engagement de caution faisant figurer :

- le montant de l'obligation
- la durée

IMPORTANT

En l'absence de cet acte définitif, LOGIS MÉTROPOLE se réserve le droit de ne pas donner suite à la demande formulée.

Identité du garant : M^r / M^{me} :

Domicilié(e) :

Lequel a déclaré se constituer vis-à-vis de la S.A d'HLM Logis Métropole sis, 176 rue du Général De Gaulle à La Madeleine.

La caution solidaire de : M^r / M^{me} :

Adresse actuelle du domicile :

Lien de parenté :

Avec renonciation au bénéfice de division et de la discussion, tant pour le paiement du loyer que tous frais ou indemnités qui pourraient découler de l'inexécution intégrale des clauses et des conditions contenues dans l'engagement de location qui pourrait éventuellement être signé par ce dernier dans le cas où un logement lui serait attribué.

**Documents
obligatoires
à joindre
à l'engagement
de caution**
Photocopie uniquement

- Carte d'identité recto-verso du garant
- Les trois dernières fiches de salaire du garant ou justificatifs de ressources
- Attestation du propriétaire du garant certifiant que son loyer est à jour et payé régulièrement, ou l'avis de l'imposition foncière si le garant est propriétaire.
- Livret de famille complet
- Avis d'imposition n-2 complet⁽¹⁾
- Relevé d'identité bancaire ou postal

(1) L'avis d'imposition à nous remettre est celui de l'année n-2 par rapport à la date d'attribution souhaitée. Exemple, pour un bail avec effet locatif en 2020, l'avis d'imposition à nous remettre est celui de 2018.